

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 Avril 2013 sous la Présidence de Monsieur MAYOT Marc, Maire
Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants :13
Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013-102

Objet : Compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur, a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui des titres de recettes émis, et celui des mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été demandé de passer dans ses écritures .

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les décisions modificatives

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives. :

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni d'observations, ni de réserves de sa part.

Unanimité
Transmis le :
Publié le :

Pour copie conforme
Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick

Procuration de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Secrétaire de séance : Gautier Jean Marie

Délib. N° 2013-103

Objet : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Mayot Marc,
Après avoir entendu le 8 Avril 2013 le compte administratif de l'exercice 2012
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2012

DECIDE

- Affecte les résultats comme suit :

Pour Mémoire : RESULTAT ANTERIEUR	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
- de fonctionnement	167.246,39	
- d'investissement		34.493,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
- de fonctionnement	203.884,65	
- d'investissement		194 260,12
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- en dépenses	198 945,00	
- en recettes	323 111,00	
SOLDE		124 166,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Le solde des restes à réaliser positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement		70.094,12
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
1 – affectation prioritaire au déficit de fonctionnement art. 002 « déficit antérieur reporté »)		-----
2 - affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)		70.094,12
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT		
Egalement au compte 1068		-----
Ou		
Article 002 « excédent antérieur reporté »		133 790,53

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Délib. N° 2013-104

OBJET : Vote du taux d'impôt

-Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013.

- Vu la création du fonds national de garantie de ressources (GIR) et le montant du prélèvement communal au profit du FNGIR ()

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide

- De fixer les taux d'imposition 2013 comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
- Taxe habitation	16,85 %	16,85 %
- Taxe sur le foncier bâti	8,98 %	8,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti	42,40 %	42,40 %
- C F E	15,05 %	15,05 %

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.PauL - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick

Procuration : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013-105

OBJET : Budget primitif M 14

Lors de la présentation du projet de budget 2013, le Maire a précisé que la section d'investissement prévoyait les crédits nécessaires à l'achèvement de la salle polyvalente des Talpré ainsi que les conditions d'affectation de la dotation de garantie attribuée par le Département. Son montant (151 980,00 €) sera affecté à quatre projets qui feront l'objet d'une convention entre la Commune et le Département :

- 1^{er} projet : la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de Mont Vellire et de Montséjour (étude en cours par le bureau d'études LVRD).
- 2^{ème} projet : un programme de voirie (usoirs de Domangeville – 3^{ème} tranche) prolongement de la rue Saint Laurent, accès à la salle polyvalente des Talpré, intersection route de Mont et rue de Neuvic sur l'Isle (tranche conditionnelle).
- 3^{ème} projet : programme d'éclairage (subventionnée par l'ADEME).
- 4^{ème} projet : revêtement des deux courts extérieurs de tennis.

Les dossiers doivent être déposés pour le 1^{er} novembre 2013, délai fixé par le Département.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

- Approuve le budget primitif de l'exercice 2013, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses :	680.093,53	€
- Recettes :	680.093,53	€

Section d'investissement

- Dépenses :	858 605,42	€
- Recettes :	858 605,42	€

Unanimité moins trois abstentions : Mmes Gilbert – Husson - Marinacci
Transmis le :
Publié le :

Pour copie conforme
Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie- GROUTSCYH Yannick -

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants :13

Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013-106

OBJET : Vente de la maison du Moulin

Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs propositions sérieuses d'acquisition de la maison du Moulin. Il prévoit une réunion du Conseil Municipal pour recevoir les candidats afin de faire préciser les différents projets d'aménagement de cet immeuble communal

Une note écrite sera déposée en Mairie par les personnes intéressées pour **le 7 Mai 2013**.

Dates des réunions :

- le Mardi 14 Mai 2013 à 18 H. 15 : - Présentation des différents projets
- le Mercredi 15 Mai 2013 à 20 H.15 : - Décision du Conseil Municipal

Unanimit

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013-107

OBJET : Création d'un emploi d'avenir

Pour répondre aux besoins de la commune (entretien des bâtiments, espaces verts), le Maire propose la création d'un emploi d'avenir à temps plein (35 H). Le dispositif concerne les jeunes de 16 à 26 ans, sans diplôme ou de niveau CAP, BEP en recherche d'emploi. L'aide de l'Etat est égale à 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC. Le contrat peut avoir une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de créer un emploi d'avenir à temps plein, pour une durée de trois ans.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013 – 108

OBJET : Convention « commune - Tennis Club de Pange

Le Maire informe le conseil municipal que la future convention à signer avec le tennis club de Pange contiendra des clauses financières destinées à préciser les dépenses de fonctionnement prises en charge par le tennis club de Pange. Un accord est intervenu sur ces clauses financières.

La convention sera présentée ultérieurement à l'approbation du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Décide

Donne son accord sur ces clauses financières :

- dépenses de fonctionnement du club : - 50 % à la charge de la commune
- 50 % à la charge du tennis club

- prise en charge par le tennis club des frais de maintenance des 2 courts extérieurs.

- dépenses d'électricité du court couvert : - 1/3 la commune
- 2/3 le club.

Unanimité

Transmis le :
Publié le :

Pour copie conforme
Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 AVRIL 2013, sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN J.Paul - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille -LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

Absents excusés: CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance : Gautier Jean-Marie

Délib. N° 2013 – 109

Location de la maison communale

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en location de la maison communale située à côté de la Mairie, suite au départ de la locataire. Il propose qu'après quelques travaux de rénovation (notamment la réfection de la douche) la maison soit louée en priorité à l'agent recruté sur l'emploi d'avenir

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de proposer en priorité le logement communal à l'agent occupant l'emploi d'avenir.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot